

# Polytechnique et polytechniciens : entre conformisme et Résistance

De l'avènement de l'État français écrasant sa République, à la Libération de l'oppression nazie, comment l'institution et ses acteurs allaient-ils conserver le prestige de sa devise ? Entre conformisme et Résistance, l'élite reste à l'image des contorsions de la nation.

La devise de Polytechnique ? « *Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire* ». En 1804, Napoléon 1<sup>er</sup> dote l'institution du statut militaire. Fondée en 1794 sous le nom d'École centrale des travaux publics, elle devient l'École polytechnique en septembre 1795. Attachés à leur mission de service public, conscients de construire, grâce à la diversité des compétences acquises, l'État d'un peuple souverain, nombre de ses premiers élèves cultivèrent l'esprit républicain et même saint-simonien. En 1814, n'ont-ils pas défendu la barrière du Trône face aux troupes russes aux portes de Paris ? En 1830, n'étaient-ils pas aux côtés du peuple quand Arago devenait gouverneur provisoire de l'École ? En 1848, on en a vu se proposer comme médiateurs entre le pouvoir et les insurgés. En 1871, ce n'était plus le cas. La caste, fondée pour construire une élite de la nation sur la base du mérite, a assimilé son statut de noblesse d'État, cultivant ses rites, son langage, ses privilèges.

Sans provoquer de scandale, une entorse à la méritocratie fondatrice s'est produite en 1935. Tandis que sous l'effet de la crise économique, le gouvernement rapatrie les étrangers, hier appelés à remplacer les milliers d'actifs « morts pour la France », et multiplie les expulsions de sans-papiers, il institue une catégorie « bis » pour les polytechniciens naturalisés depuis moins de huit ans.

En juillet 1934, une loi sur « l'accession des naturalisés à certaines fonctions » avait instauré que pendant dix ans à compter du décret de naturalisation, l'étranger ne pouvait être nommé à des fonctions rétribuées par l'État. En conséquence, Polytechnique propose aux candidats relevant de cette catégorie une admission conditionnelle : l'élève doit « souscrire » une déclaration dans laquelle il reconnaît ne pas avoir droit aux services publics civils et militaires recrutés à l'École et s'engage à rembourser ses frais d'hébergement selon un taux fixé par le ministère de la Guerre.

## Le prestige sous tutelle de Vichy

Les polytechniciens, morts ou faits prisonniers dans la « drôle » de guerre, sont plus d'une centaine. En 1940, 7 000 polytechniciens, pour la plupart

devenus officiers de carrière, scientifiques, ingénieurs ou techniciens, étaient en âge de combattre. S'y ajoutent 1 500 élèves en cours d'études ou reçus au concours entre 1940 et 1943.

En juin 1940, l'École se replie en zone dite libre à Villeurbanne et à Lyon, perdant son statut militaire. Placée sous la tutelle du secrétariat d'État aux Transports et Communications, dirigé successivement par Jean Berthelot, Robert Gibrat et Jean Bichelonne<sup>(1)</sup>, tous anciens de la prestigieuse École, Polytechnique applique les lois de Vichy.

Dès le 20 juillet 1940, l'État français révisé la loi de naturalisation de 1927 qui avait permis à nombre de Juifs fuyant les fascismes d'acquérir la nationalité française. Après l'adoption des lois de juillet et des 3 et 4 octobre 1940,



« Pour la Patrie, les sciences et la gloire. »

rédigées « aux petits oignons » selon ses dires par le garde des Sceaux Raphaël Alibert<sup>(2)</sup>, le *Statut des Juifs*, déjà en application par décrets allemands en zone occupée, s'applique en zone dite libre. Le décret Crémieux accordant la nationalité française aux Juifs d'Algérie, est annulé.

Ceux dont le père n'était pas de nationalité française à leur naissance, ceux qui « reconnaissent être juifs » selon la définition du statut les concernant (octobre 1940 puis juin 1941), entrent alors dans la catégorie « bis » étendue aux élèves juifs, pour lesquels s'ajoutera l'instauration d'un quota au concours d'entrée : ils n'ont pas le droit de représenter plus de 2 à 3 % des reçus. En conséquence, « ceux que nous précédions au classement gagnaient chaque fois une place, la nôtre », témoigne Bernard Lévi<sup>(3)</sup>. Soumis au paiement de leurs

frais de scolarité, ces élèves doivent les verser d'avance chaque semestre. Sont concernés les élèves des promotions 38, 39, 40, présentes à la rentrée 1940. Ce classement « bis » est précisé aux candidats aux concours de 1941, 1942, 1943 et 1944, ce concours ayant été reporté à janvier 1945 pour cause de débarquement allié en Normandie...

Un « isolat », l'École polytechnique ? En ces temps brutaux et chaotiques, de moins en moins. Mais la persistance de l'esprit de corps n'implique aucunement l'esprit de solidarité. Les « camarades » de cette centaine d'élèves touchés, n'en manifestent aucune. Du moins collectivement. L'administration applique les décrets sans réticence. Simplement, elle s'efforce de faire effectuer aux « bis » un cursus scolaire aussi proche que possible de celui des élèves « normaux ». Jusqu'à l'entrée de la Wehrmacht à Lyon, le 11 novembre 1942, rien ne distingue les élèves : même uniforme, même épée.

Le général Pierre Servais Durand, directeur général de Polytechnique avec statut de gouverneur, prisonnier en 1940 rapatrié en 1941, nommé général de division pour défendre les intérêts de l'École, reste en fonction jusqu'en janvier 1943. Lui succédera de février 1943 à septembre 1944 l'ingénieur des Ponts et Chaussées René Claudon. Pour la deuxième fois après Arago en 1830, un civil, certes ancien de

l'École, en est directeur avec statut de gouverneur.

## Des Chantiers de jeunesse au STO

En 1940, le service militaire a été remplacé par les Chantiers de jeunesse pour les jeunes hommes de la zone dite non occupée. Les élèves de Polytechnique, futurs chefs de la nation, y effectuent des stages pratiques. Dispensés de Chantiers dès 1942 puisqu'« indignes de hisser les couleurs », les « bis », ont droit à un autre stage pratique, accueilli par le laboratoire de leur professeur Louis Leprince-Ringuet, qui travaille au pied des Alpes sur les rayons cosmiques.

Le discours de Laval du 22 juin 1942 reste de triste mémoire : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne », lance-t-il, invitant la jeunesse française à assurer « la relève », pour travailler volontairement

en Allemagne. Devant le peu de succès de cette propagande, le 4 septembre 1942, la loi française introduit la conscription obligatoire pour tous les hommes de dix-huit à cinquante ans et pour les femmes célibataires de vingt-et-un à trente-cinq ans. Mais c'est encore insuffisant. En 1943, le Service du travail obligatoire est instauré. Désormais, le recrutement se fait par classe d'âge : les jeunes nés entre 1920 et 1922, classes 1940, 1941 et 1942, sont appelés. Pour la classe 1942, les exemptions ou sursis promis aux étudiants ou agriculteurs sont supprimés dès juin. Les élèves de Polytechnique nés en 1922 sont envoyés en Allemagne à partir des Chantiers de jeunesse. Ceux de la promotion 1943 le seront à partir de Paris. Restés groupés, ils sont affectés à des bureaux d'études de l'industrie aéronautique dans quatre sites, Aschersleben, Halberstadt, Schönebeck et Leopoldshalle.

Quatre élèves classés « bis » constituèrent des dossiers de recours contre leur situation auprès des autorités compétentes. Pour Jean Berthelot, leur exclusion est une évidence. Au général Servais Durand de faire son travail. En 1942, ce dernier écrit au Commissariat aux questions juives au sujet de l'un d'eux : « très travailleur mais de type sémite caractérisé au physique comme sans doute au moral ». Cet élève, selon lui, « ne peut être considéré comme une recrue de classe pour les services de l'État ». Claude Lévy, dont il est question, rejoindra le maquis. Dénoncé, arrêté, il mourra assassiné, déporté à Buchenwald. Après la Libération, il fut nommé dans le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées à titre posthume.

Après l'invasion de la zone sud par les troupes nazies, ce général-gouverneur adresse aux élèves un discours sur l'état de la France, déclarant : « La France est morte, morte définitivement et la victoire anglo-saxonne, c'est la victoire des Juifs et des francs-maçons »<sup>(4)</sup>.

Le 12 janvier 1943, le même général écrit à son ministre de tutelle Jean Bichelonne « (...) certaines au moins de ces catégories d'élèves "bis" peuvent être source de difficultés, par exemple le jour où l'École rentrera à Paris, ou si le port de l'étoile jaune est imposé à tous les Juifs, cette étoile devra-t-elle être portée sur l'uniforme?... le 18 juin 1942, je proposais en fait d'éliminer les élèves de la catégorie "bis" »...

Entre 1940 et 1944, ils sont, selon Bernard Lévi, une cinquantaine de Juifs polytechniciens sur 1 300 élèves des mêmes promotions. Seuls ceux de sa

promotion entrèrent et sortirent classés « bis ». Reçus au concours en 1941, ces quatre « bis » se virent adresser le même courrier en 1943 : « suite aux instructions verbales qui vous avaient été données au premier trimestre »... À la fin de leur scolarité, ils doivent rejoindre leurs familles en zone sud, leurs modalités de classement leur seront communiquées « ultérieurement ».

### Face au dogme de l'obéissance

Malgré le chantage selon lequel cette décision risquait de faire fermer l'École par l'occupant, un, puis trois, puis quatre élèves de la même promotion quittent l'Institution, faisant savoir qu'ils rejoignent la Résistance. Le 16 janvier 1943, Jean Bichelonne se déplace en personne, dénonçant « les traîtres », annonçant qu'il veillera à ce qu'ils soient exclus. Lors du conseil de discipline aussitôt réuni en sa présence, ce fut chose faite. Les deux représentants des élèves de la promotion eurent pourtant le courage de s'abstenir.

En avril 1943, le retour de l'École rue Descartes laisse en zone sud les élèves alsaciens refusant l'annexion, prisonniers évadés et « bis ». Décision avait été prise de laisser les « bis » en zone sud pour terminer leurs études par correspondance, avec interdiction de porter l'uniforme et ordre de rendre une épée achetée par leurs soins. Pour les quatre élèves « bis » de cette promotion, l'École organise des examens de sortie, les convoquant à Lyon où trois interrogateurs sont dépêchés de Paris !

Encadrés au quotidien par des chefs de groupe, officiers en congé d'armistice ou démobilisés, les « X » sont formés à

l'esprit de la Révolution nationale. « Il faut surtout inculquer aux élèves la répression morale des infractions à la discipline et le dogme de l'obéissance pour l'obéissance », précise une directive adressée en 1943 aux chefs de groupe. Mais dès 1942, l'un de ces officiers, Philippe Trocmé, refuse la collaboration<sup>(5)</sup>. Sanctionné, réduit au rôle de moniteur d'équitation, il quitte l'École pour rejoindre les Forces françaises libres par l'Espagne.

En septembre 1944, le statut militaire est rétabli. En octobre 1945, les élèves, anciens résistants, déportés survivants et prisonniers se retrouvent pour la reprise des cours à Paris, dans une France libérée.

Henri Louis Honoré d'Estienne d'Orves, fusillé au mont Valérien en 1941, est sans doute le plus célèbre d'entre eux. Choissant la République, ils furent environ 350 polytechniciens à entrer dans la Résistance face aux troupes nazies et à l'État français. 250 sacrifièrent leur vie, tués dans les campagnes d'Afrique, d'Italie, de France et d'Allemagne, en Extrême-Orient comme dans les maquis, fusillés ou déportés.

### Indispensable transmission

« Ce qu'ils ont défendu reste actuel », soulignait à la mi-mai, le maire du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Accueillant l'exposition réalisée par l'Association X-Résistance<sup>(6)</sup>, François Vauguelin appelait chacun à apporter sa pierre « au lent travail de mémoire », évoquant son inquiétude. « La mémoire ne suffit pas seule, pour construire l'avenir ». « Quand j'étais à l'école primaire, on nous a amené à Besançon au Musée mémoriel de la déportation. Mon père m'en parlait. J'avais de l'appréhension et ce moment

m'avait beaucoup marqué. Il faut travailler toujours, sans relâche auprès des jeunes pour qu'on ne puisse pas dire : on ne savait pas ; on a oublié ».

Vianney Bollier, président de l'association X-Résistance était inquiet, lui aussi : « juin 1940 à juin 1944 représentent une période durant laquelle certains disaient "la nuit finira". Je ne suis pas sûr que la nuit soit tout à fait finie ».

Effectivement, dans cet hôtel de ville, la présence des militaires en service rappelle l'intensité du drame dont ce quartier, proche du Bataclan, fut le théâtre.

« D'accord, à Polytechnique, nous sommes un peu élitistes. Mais nous savons qu'un chef n'est rien sans ses hommes avec lui ». Vianney Bollier note la diversité des motivations des engagements, après le 10 juin 1940. Certains sont partis pour l'Espagne vers Londres, d'autres sont restés en France. Pourquoi ? « Sûrement en fonction de leurs situation personnelle et des opportunités rencontrées ».

Actuellement, le plus jeune des survivants a quatre-vingt neuf ans. « L'époque est à la transition vers la génération suivante, et la suivante encore, dans l'espoir que ce travail résistera au temps. » L'époque récente nous en rappelle cruellement les enjeux.

HÉLÈNE AMBLARD

1) Jean Berthelot (X1919), siège à la Commission d'armistice de Wiesbaden à partir du 25 juin 1940. Nommé sous-secrétaire d'État aux Transports et aux Communications, il n'est pas reconduit par le nouveau gouvernement Laval. Condamné après la Libération à deux ans d'indignité nationale.

Robert Gibrat (X 1922), directeur du cabinet

de Laval à l'automne 1940, secrétaire d'État aux Transports et Communications du 16 avril 1942 au retour de Laval, il démissionne sans passer à la dissidence. En mission en Algérie lors du débarquement allié, retourne à Vichy par fidélité à Pétain. Il est condamné à dix ans d'indignité nationale le 12 mars 1946 après un an de prison à Fresnes.

Jean Bichelonne (X 1923), brillant technocrate, membre de la Commission d'armistice de Wiesbaden fin juin 1940, ministre de la Production industrielle en février 1942, il remplace Lagardelle au ministère du Travail. Ministre du Travail et de la Communication, fervent promoteur du STO, il participe dès février 1943, à sa mise en place. S'enfuit en Allemagne avec Pétain où il meurt avant son jugement, le 5 septembre 1945.

2) Raphaël Alibert sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil puis garde des Sceaux du gouvernement de Vichy du 12 juillet 1940 au 27 janvier 1941. Ce rédacteur des lois portant sur le statut des Juifs mettra en place la Cour suprême de Justice chargée d'instruire le procès de Riom.

3) Bernard Lévi, X bis, un juif à l'école polytechnique, éditions Calmann-Lévy, 2005.

4) Selon un rapport de la Commission d'enquête constituée après la Libération.

5) Philippe Trocmé (promotion 1931) est le neveu du pasteur de Chambon-sur-Lignon.

6) L'exposition se compose de plusieurs types de panneaux, avec pour fil directeur les 33 polytechniciens reconnus Compagnons de la Libération par le général de Gaulle. Diffusée gratuitement par l'Association « X Résistance ». Pour toute précision : [www.xresistance.org](http://www.xresistance.org).